



Mes tracasseries juridiques ...

Par **Vivien_old**, le **04/11/2007 à 17:57**

Voilà j'ai récemment acheté une petite maison et je rêvais de pouvoir acquérir une partie du terrain de mon voisin pour pouvoir agrandir. Le voisin en question m'a récemment fait une offre d'achat tout à fait honnête, offre par écrit prévoyant expressément une réponse avant le 15. Après mûre réflexion, j'ai accepté. J'ai envoyé ma réponse par courrier le treize mais elle n'est arrivée que le 16, alors que le voisin était décédé d'une crise cardiaque le 14. Que vaut ma réponse sachant que les héritiers ne veulent pas entendre parler de la vente envisagée ?

Par **papa tango charly_old**, le **04/11/2007 à 18:07**

décédé ou pas, l'offre de votre voisin était valide avant le 15.

elle n'est donc plus d'actualité.

suite à son décès du 14, les héritiers ne veulent rien entendre de cette offre; c'est leur droit. cependant, rien ne vous empêche de renouveler votre offre à la succession, sachant qu'inévitablement, un des héritiers souhaitera réaliser sa succession, et donc vendre... puis, armez-vous de patience.